



AMICALE des HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézou

MAISON DES ASSOCIATIONS - HÔPITAL SAINT-JACQUES

85, Rue Saint-Jacques - 44093 - NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.84.61.25 - Fax : 02.40.84.61.28

Adresse Internet : amicale.hospitaliers@chu-nantes.fr

www.amicale-des-hospitaliers-nantais

DEMANDE D'ADHÉSION OU DE RÉ-ADHÉSION Cocher la case s.v.p.

DES AGENTS EN ACTIVITÉ

A L'AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS POUR L'ANNÉE **2024**

Conditions du parrainage (La réduction de 25% ne s'applique qu'au parrain ou marraine)

- Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas renouvelé sa cotisation depuis au moins 2 ans
- Pas de limitation du nombre de filleuls
- Les demandes d'adhésion – parrain et filleul(s) – doivent parvenir groupées

Réduction de 25% sur la cotisation pour tout parrainage
Limité à 75 % de réduction sur le montant de la cotisation

Je soussigné(e) :

Nom :	Prénom :	Nom jeune fille :
Date Naissance :	Tél fixe :	Tél Mobile :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Mail :		

IMPORTANT : Merci de nous informer de tout changement de vos coordonnées en cours d'année – surtout adresse-mail car l'information vous est prioritairement diffusée par Internet (ou donner l'adresse mail d'un proche qui vous transmettra l'information).

Situation de Famille

- Célibataire Marié(e) Vie maritale PACS Veuf(ve) Divorcé(e)-Séparé(e)

Enfant(s) de moins de 14 ans (pour les nouvelles adhésions, joindre une photocopie du livret de famille)

NOM	Prénom	Date de Naissance

Etablissement :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

Site :

- Centre Hospitalier G. Daumézou

1^{ère} date d'adhésion à l'Amicale (mois, année) :

Fonction :

Date d'entrée :

Statut :

- Titulaire ou stagiaire
 Contractuel permanent (C.D.I.)
 Contractuel remplaçant (ancienneté >6 mois)

Service :

N° poste téléphone du service :

Unité :

- Demande à adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, pour l'année **2024**

(Pour résilier l'adhésion, il conviendra d'en informer le Président de l'Amicale par courrier ou mail)

- Joins à la présente demande un chèque bancaire ou postal d'un montant de 23 **Euros** (moins la réduction parrainage) si vous parrainez un nouvel adhérent, libellé à l'ordre de « **Amicale des Hospitaliers Nantais** » et à transmettre à l'adresse ci-dessus.

Quelles activités nouvelles souhaiteriez-vous que l'Amicale développe ? (Les propositions seront instruites par le « Bureau exécutif. ») :

Date / / 202.

Signature :

AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézon
(Association - Loi 1901)

COTISATION 2024 des Agents en activité

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Hospitaliers Nantais invite tous ses adhérents actuels et nouveaux, à verser leur cotisation 2024 - **23 Euros** - par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : « **AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS** » (en indiquant au dos du chèque « Actif 2024 »). - accompagné de la demande d'adhésion ou de ré-adhésion figurant au verso, puis de bien vouloir adresser l'ensemble à **Amicale des Hospitaliers Nantais - Maison des Associations - Hôpital Saint-Jacques** pour le courrier interne et ajouter : **85 Rue St-Jacques 44093 NANTES Cedex 1** pour le courrier postal.

L'adhésion à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, bien que facultative, témoigne de l'appartenance à la communauté hospitalière, symbole d'aide et d'amitié.

Les cotisations sont en effet reversées sous forme de :

PRESTATIONS Δ Paiement sur le trimestre qui suit la réception de la demande

Mariage ou P.A.C.S.* (75€), Naissance* (70€), Chèque Noël enfants jusqu'à 14 ans (25€)** selon franchise :*

Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **31 MARS AU PLUS TARD****

Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **30 JUIN AU PLUS TARD**

Retraite (110€) : Franchise = 5 années d'adhésion consécutives (4 années d'adhésion + année en cours)

Décès (150 €) : aide au conjoint lors d'un décès d'amicaliste (ou inversement) ou d'un enfant à charge au sens de la législation fiscale - Franchise = 6 mois d'adhésion

Prestation « pratique d'une activité extérieure à l' Amicale HN » SEULEMENT POUR L'AMICALISTE

(15 €) Sports, culture, artistique.

ACTIVITES / OFFRES COMMERCIALES

- 👉 **Atelier Photo** : cours jeudi de 20h à 22h30 à la Maison des Associations HSJ et expositions diverses
- 👉 **Comité de Lecture** : participation au Prix des Lecteurs Nantais 2024 (Prix Inter C.E.Régional Cezam Pays de la Loire)
- 👉 **Magazine «l'Hospitalier Nantais»** : histoires de vies et histoires hospitalières
- 👉 **Voyages – Soirées** Exemples : Voyage en Italie du 5 au 12 octobre 2023, Noël en Alsace du 8 au 11 décembre 2023, les Roussipontains, La Nuit du Jazz novembre 2023.
- 👉 **Spectacle de Noël** : Christmas Cabaret Show ou La Fabuleuse Odyssée, salle de la Carrière à St Herlain.(exemple 2023)
- 👉 **Réductions** sur les spectacles, musées, salons, activités sportives, campings, séjour à la neige, voyages, commerces etc... pour les détenteurs de la carte CEZAM (l'Amicale adhérente à CEZAM Pays de la Loire subventionne une partie du prix de cette carte). Le guide Pass Time (réductions pour restaurants et magasins)
- 👉 **Billetterie cinéma** à tarifs réduits pour les détenteurs de la **carte CEZAM** mais pas nécessaire pour **UGC**
- 👉 **Billetteries diverses** : cirques, spectacles, salons, thalasso, etc...
- 👉 **Guide d'achat** offrant de multiples réductions chez les commerçants de natures diverses.

Produits Régionaux à tarifs CE : (mer, biscuiterie, chocolats, foie gras, miel, bijoux, parfums, etc...)

Bien que tous les amicalistes ne soient pas concernés par toutes les prestations-activités, ils en ont bénéficié par le passé ou en bénéficieront à l'avenir. Aussi nous comptons sur vous pour nous rejoindre dans

UN ESPRIT DE SOLIDARITE.ET PROFITER DES BONS PLANS.

Peuvent adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais tous les personnels médicaux et non médicaux, actifs ou retraités. Parlez-en autour de vous ! L'Amicale des Hospitaliers Nantais étant totalement indépendante du C.G.O.S., les prestations se cumulent à celles du C.G.O.S. susceptibles d'être versées.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner au **Secrétariat**
au **02.40.84.61.25** (ou poste 46.125) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Amicalement vôtre.